

CONSTRUCTIONS VERBALES “EN INCISE” ET RECTION FAIBLE DES VERBES

Les constructions “en incise” ont surtout été étudiées en tant que particularités des verbes de “discours direct”. Ces verbes peuvent se placer linéairement avant le “discours”,

1. Il m'a dit : “je viens”

ou après, avec une intonation particulière d'incise,

2. “Je viens”, il m'a dit (m'a-t-il dit).

Les deux constructions ne sont pas équivalentes; l'incise ne diffère pas de l'autre seulement par un changement linéaire dans l'ordre des constituants; elle a des restrictions de modalités très particulières qui en font une tournure uniquement assertive. Dans les deux constructions, un verbe comme “dire” semble avoir un statut spécial, qui n'est pas celui d'un verbe recteur plein, comme il l'aurait avec une “que-phrasé” : “il m'a dit qu'il viendrait”.

On retrouve les deux constructions, avec des particularités semblables, pour une classe de verbes apparemment différents, par exemple “je crois bien” dans 3 et 4 :

3. je crois bien que c'était jeudi
4. c'était jeudi, je crois bien.

Je propose d'appeler “recteurs faibles” les verbes de ce type (que Cornulier 1978 appelait “d'incise progressive”).

Avec la construction en incise (2 et 4), le verbe “dire” et le verbe “croire” se trouvent dans une situation linéaire et intonative proche de

celle que nous avons identifiée pour les dispositifs binarisés¹, comme en 6 :

5. elle avait des trésors
6. des trésors elle avait.

Il est intéressant d'examiner les relations entre ces trois couples de constructions. Cette confrontation peut aider à dégager un statut syntaxique pour les verbes de discours directs et les recteurs faibles, qui nous ont souvent embarrassés dans les analyses de productions orales².

1. L'INCISE DES DISCOURS DIRECTS

1.1. LA PLACE DES CONSTITUANTS

Je prendrai pour exemple uniquement des énoncés qui comportent, dans le discours direct, des constructions verbales, comme dans :

7. le comptable m'a dit : "il faut savoir combien ils veulent"
(Maçon, 20, 3)

Il y a incise quand le groupe "sujet + dire" se met après le syntagme qui lui sert apparemment de complément :

8. "Il faut savoir combien ils veulent", le comptable m'a dit,

ou à l'intérieur de ce syntagme complément :

9. "Il faut savoir", m'a dit le comptable, "combien ils veulent".

Le sujet peut être indifféremment antéposé ou postposé au verbe, qu'il soit un pronom clitique ("dit-il") ou un syntagme nominal ("dit le comptable"). À partir d'un exemple comme :

10. "J'en suis donc à quatorze leçons", il me dit (II, 229, 16),

on peut donc prévoir quatre réalisations pour le sujet :

1. Le dispositif binarisé a été présenté dans Blanche-Benveniste et alii, 1984, p. 147.

2. J'ai décidé de transcrire ici les exemples de français parlé avec une ponctuation conventionnelle. Nous ne le faisons jamais dans les transcriptions des corpus du GARS, et nous avons expliqué pourquoi, en particulier dans Blanche-Benveniste et Jeanjean, 1986, pp. 138-143. Il m'a semblé que pour étudier les phénomènes apparentés au discours direct, et particulièrement pour des exemples comme 22 : *elle me le disait son "moi c'est moi"*, je créerais une difficulté de lecture supplémentaire si j'omettais les guillemets : *elle me le disait son moi c'est moi*. Les guillemets ont entraîné le reste de la ponctuation.

11. j'en suis donc il me dit à 14 leçons
 cet ami me dit
 me dit-il
 me dit cet ami

La postposition du sujet (pronom et syntagme nominal) est beaucoup plus fréquente qu'on ne le croirait dans les productions de français parlé (cf. P. Cappeau³). En voici un exemple :

12. "je tuerai un membre de sa famille", entend l'un (Tschar 10, 10).

1.2. LE STATUT DE VERBE RECTEUR

Nous avons utilisé, pour les autres types de verbes, le critère du recours aux pronoms : pour vérifier si un verbe régit une séquence qui pourrait être son complément, nous avons regardé si cette séquence pouvait être équivalente à des pronoms. Le critère est facile à appliquer lorsque le verbe régit une "que-phrasé"; on peut vérifier qu'il y a une bonne équivalence entre la que-phrasé et le pronom *le* pour un exemple comme :

13. il m'a expliqué *qu'il en était à 14 leçons* / il me l'a expliqué.

Les deux réalisations, que-phrasé et pronom *le*, peuvent se manifester conjointement dans un même énoncé (double marquage) :

14. il me l'a expliqué, *qu'il en était à 14 leçons*.

Le recours aux pronoms est beaucoup plus délicat pour les verbes de discours direct. Notons tout d'abord qu'il est impossible lorsque les verbes en question n'ont aucun pronom disponible pour marquer leur apparent complément; c'est le cas pour "soupirer", par exemple :

15. il a soupiré : "je regrette"
 16. ? il l'a soupiré
 ? il a soupiré ça

Pour des verbes comme "murmurer" ou "insister" :

17. il a murmuré : "je regrette"
 il a insisté : "je regrette",

on dispose de pronoms compléments ("murmurer cela", "insister là-dessus"), mais l'équivalence entre ces pronoms et les "paroles rapportées" n'est guère satisfaisante :

³ Je remercie Paul Cappeau de m'avoir fourni de bons exemples et de m'avoir aidée à délimiter les problèmes de postposition du sujet.

18. ? il l'a murmuré : "je regrette"
 ? il a insisté là-dessus : "je regrette".

Le verbe "dire" peut nous fournir des cas d'équivalence entre le pronom "le" (ou "ça") et des paroles rapportées :

19. il me l'a dit : "j'en suis donc à 14 leçons"
 il m'a dit ça : "j'en suis donc à 14 leçons".

Je n'en ai pas trouvé d'exemple attesté; je n'ai trouvé que des traces indirectes de l'équivalence entre "le" et des paroles rapportées, lorsque "le" fait référence à un discours direct précédent :

20. Elle me disait : "moi c'est moi et toi tais-toi; tu fais ce que je te dis". Et si c'était pas elle qui *le* disait, c'était sa marraine ou ma grand-mère
 (Baral, 19, 5).

Ces exemples de référence par "le" à des paroles rapportées sont suspects : on sait qu'on peut faire référence, par le moyen de "le", à une partie de l'énoncé antérieur; il n'est donc pas certain que "le" vise particulièrement les paroles rapportées en tant que telles, "moi c'est moi ...". Si l'on tentait de faire ici un double marquage :

21. elle me le disait : "moi c'est moi",

on aurait l'impression d'une sorte de distorsion sémantique par rapport au procédé de "style direct"; il ne s'agit plus de paroles rapportées en tant que telles, mais d'un syntagme qui est pris au titre d'un complément "ordinaire", équivalent à :

22. elle me le disait, ce truc-là
 elle me le disait, son "moi c'est moi".

La possibilité de mettre un prédéterminant devant une portion de paroles rapportées, comme dans *son "moi c'est moi"* évoque les syntagmes qui sont adoptés dans les dictionnaires au titre de "locutions", comme *le qu'en dira-t-on*. Les exemples de double marquage que je signale ne fournissent pas des locutions du même type; mais le prédéterminant fait que les paroles rapportées peuvent être traitées provisoirement, au fil du discours, comme si elles constituaient dans cet emploi un syntagme appartenant à une catégorie nominale, situé dans la valence complément de "elle me disait", et analogue à un pronom *le*.

En l'absence d'une relation avec un pronom, le discours direct ne représente aucune catégorie grammaticale; il est, du point de vue grammatical, "informe"; on sait qu'il est possible d'y mettre des constructions

verbales, des adjectifs, des interjections, et même des séquences qui ne représentent pas des mots de la langue :

il a soupiré : "je regrette"
 il s'est exprimé : "inouï"
 elle a fait : "pff !"
 il a dit : "I can't".

On peut y mettre aussi l'indication d'un geste :

il a fait : (haussement d'épaule).

C'est cet ensemble hétérogène que Cornulier nommait "mimiques". Ces mimiques, sauf indication contraire, ne sont pas façonnées comme des catégories grammaticales.

Il faudrait poser qu'on dispose de deux sémiologies distinctes : celle de la mimique, qui ne peut pas correspondre à une réaction grammaticale, et qui constitue en quelque sorte le style direct "pur", et celle des paroles rapportées qu'on traite comme un syntagme, en leur donnant un statut grammatical, par exemple celui d'un complément de "elle me disait"; il s'agit alors de discours direct domestiqué par la grammaire. Le style direct est, de ce fait, ramené au statut de simple syntagme nominal; comme le verbe "dire" peut parfaitement construire un syntagme nominal proportionnel à un pronom :

23. elle me dit sa phrase préférée / elle me la dit,

il est concevable qu'on puisse trouver des exemples de double marquage, alors que ce n'est pas possible pour d'autres verbes de discours direct comme *soupirer*, qui n'a pas cette possibilité. Le cas de "dire" (et d'autres verbes qui ont un complément possible sous forme de syntagme nominal) est donc particulier; c'est un verbe qui a deux constructions, souvent difficiles à distinguer. Dans l'une, il régit un complément : "elle me le dit"; ce complément peut avoir la forme d'un pronom, et ce pronom peut à la rigueur représenter une portion de "paroles rapportées" ramenée au statut de syntagme nominal. Par ailleurs, il a, comme "soupirer", une construction de style direct, dans laquelle il ne semble pas régir les paroles rapportées à la façon des verbes recteurs forts que nous connaissons.

Dans l'incise, aucune représentation par pronom n'est possible, et le double marquage donne des résultats inacceptables; à partir de 24, on ne peut pas forger 25 :

24. "je regrette", m'a dit mon ami
 25. * "je regrette", me l'a dit mon ami
 * "je regrette", me l'a-t-il dit.

De ce point de vue, il semble que l'incise opère un tri : elle ne laisse passer que les constructions de style direct "pures", et bloque les possibilités de l'autre construction de "dire". Dans l'incise, nous n'avons plus de critère qui permette de dire que le verbe serait recteur.

1.3. LES RESTRICTIONS DE MODALITÉS

Comme pour les pronoms, la construction en incise bloque des possibilités de modalités qui apparaissent dans la non-incise.

Lorsque le verbe se situe devant les paroles rapportées, il peut avoir des modalités assertive, négative ou interrogative, surtout s'il s'agit d'un verbe comme "dire" :

26. sa mère lui disait : "c'est bien"
 sa mère ne lui disait pas : "c'est bien"
 sa mère lui disait-elle : "c'est bien" ?
 qui lui disait : "c'est bien" ?

Nous en avons des exemples attestés, pour "dire" ou "écrire" :

27. elle n'avait pas écrit : "nous viendrons lundi" mais "il est possible que nous venions lundi" (CM3 03)
 28. est-ce qu'elle t'a dit aussi "c'est bien" ou elle t'a dit autre chose ? (CF 34)
 29. il n'a pas dit "les chiffres ont grimpé" mais "les grimpes ont chiffré" (CL 14 2).

Les exemples se trouvent presque toujours dans des situations de contraste; on remarque que, à chaque fois, lorsque les modalités négative et interrogative sont possibles, le pronom l'est aussi :

30. elle ne l'a pas écrit "nous viendrons lundi"
 est-ce qu'elle te l'a dit, "c'est bien" ?
 il n'a pas dit ça, "les chiffres ont grimpé".

Dans tous les cas où ces modalités sont possibles, le verbe dispose d'une construction où il peut régir un syntagme nominal ordinaire : "dire une chose", "écrire une chose". Ce n'est pas le cas pour des verbes comme "soupirer" ou "insister", pour lesquels il serait difficile de produire :

31. il n'a pas soupiré : "je regrette"
 il n'a pas insisté : "je regrette".

On peut en conclure que les verbes de style direct n'ont pas de modalités négative ni interrogative; lorsqu'on trouve ces modalités, c'est en raison

du croisement avec une autre construction du verbe, celle d'un syntagme nominal.

Dans l'incise, les modalités sont bloquées (cf. Cornulier 1973 et 1978). On ne peut pas trouver :

32. * "c'est bien", ne lui disait pas sa mère
 * "les chiffres ont grimpé", n'a-t-il pas dit
 * "l'espoir fait vivre" a dit qui ?
 * "nous viendrons lundi" elle n'avait pas écrit.

Il faut cependant signaler une série d'exemples qui pourraient faire confusion. On rencontre des modalités négatives et interrogatives dans une construction qui ressemble à l'incise, principalement pour des verbes comme "dire" ou "demander" :

33. – y a-t-il quelque chose que le petit ne voulait pas dire ?
 – oui, "j'ai eu tort", il ne voulait pas dire.
 34. – tu lui as demandé tout ce que tu voulais ?
 – non, seulement "quand partez-vous" je lui ai demandé.

Ici, les paroles rapportées sont équivalentes à un syntagme nominal, et on aurait une bonne équivalence avec un pronom :

35. cela, il ne voulait pas dire
 rien que cela, je lui ai demandé.

Il s'agit bien de l'emploi de "dire" et "demander" en tant que verbes recteurs forts; ces verbes sont engagés dans le dispositif que nous avons nommé "de binarisation", dont je parlerai plus loin. On vérifie qu'il ne s'agit pas de l'incise par le fait que la postposition du sujet clitique est ici impossible :

36. * cela ne voulait-il pas dire
 * cela lui ai-je demandé.

Nous avons pu avoir l'impression que les verbes "dire" et "demander" avaient des modalités négatives et interrogatives en incise; mais il ne s'agit pas de l'incise ici; c'est un nouvel exemple du croisement entre les deux constructions dont ces verbes sont capables.

L'examen des modalités confirme ce que nous révélait déjà le recours aux pronoms : il faut distinguer deux constructions qui se confondent parfois sous l'étiquette de "discours direct". Dans l'une, le verbe introduit des "paroles rapportées", ou plus exactement des "mimiques", au sens où l'entendait Cornulier 1978; la relation entre le verbe introducteur et la "mimique" est originale; on ne peut pas la ramener à une relation de

rection. Cette relation est uniquement assertive; on ne peut ni la nier ni l'interroger. Le verbe introducteur peut se placer soit avant la mimique rapportée, soit après, dans la position d'incise. Son sujet, nominal ou pronominal, peut être postposé.

Dans l'autre construction, attestée pour des verbes comme "dire", "demander" ou "écrire", il s'agit d'une relation de rection où les paroles rapportées sont traitées comme un syntagme nominal, et non comme une "mimique". Dans un exemple comme :

37. est-ce qu'elle te le disait, à toi, "c'est bien" ?,

le "c'est bien" que nous écrivons entre guillemets est une sorte de nominal fabriqué dans le cours du discours; la parole rapportée est ici transmuée en élément syntaxique; ce n'est pas le cas pour la "mimique" rapportée par l'incise. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, un verbe comme "dire" n'est pas un représentant prototype de ce qu'on appelle ordinairement les verbes de discours direct; il offre deux constructions qui peuvent aisément se confondre.

2. LES VERBES RECTEURS FAIBLES

2.1. DÉFINITION

Je définirai la classe des "verbes recteurs faibles" par la double possibilité de construction qu'ils ont; on peut les trouver en tête de la construction, suivis d'une que-phrase qui a les apparences d'un complément :

38. *je crois bien* que c'était signalé dans le journal,

ou en incise, après la séquence à apparence de complément (ou à l'intérieur de cette séquence) :

39. c'était signalé dans le journal, *je crois bien*
c'était, *je crois bien*, signalé dans le journal.

On peut parler d'"incise" au même titre que pour les incises du discours direct, dans la mesure où on y retrouve les mêmes caractéristiques; en particulier, le sujet du verbe en incise peut être postposé, qu'il soit constitué d'un pronom clitique ou d'un syntagme nominal :

40. il y a un peu de tout, elle a l'impression
il y a un peu de tout, a-t-elle l'impression
il y a de tout, Marie a l'impression
il y a de tout, a l'impression Marie

La ressemblance avec les incises du discours direct est si grande que l'on peut parfois hésiter pour le classement. Pour un exemple comme :

41. par là on arrive, *prétend Wilson*, à expliquer des phénomènes
(Lic 86 C7 11)

je choisirai de classer "prétendre" parmi les recteurs faibles, dans la mesure où l'ensemble me paraît avoir une bonne relation d'équivalence avec la que-phrase correspondante :

42. *Wilson prétend que* par là on arrive à expliquer des phénomènes.

J'accepterai moins aisément de faire une relation avec un discours direct :

43. Wilson prétend : "par là on arrive à expliquer des phénomènes".

Cette double construction est une propriété caractéristique; il est facile de vérifier que tous les verbes qui ont l'incise n'ont pas la que-phrase; un verbe comme "soupirer" en fournit un bon exemple :

44. "je regrette", a-t-il soupiré
* il a soupiré que je regrette.

Inversement, tous les verbes qui ont une que-phrase n'ont pas l'incise, comme le montre le verbe "prouver" :

45. je vous ai prouvé que c'était dans le journal
* c'était dans le journal, je vous ai prouvé.

Les autres propriétés se dégagent en comparant les recteurs faibles et les recteurs forts : ce n'est pas la même relation avec les pronoms qui permettent de repérer les éléments régis, et ce n'est pas le même usage des modalités.

L'analyse est compliquée par le fait que de nombreux verbes ont les deux comportements, recteur faible et recteur fort, avec la même apparence lexicale.

2.1. RECTEURS FAIBLES ET RECTEURS FORTS

Les verbes recteurs forts utilisent la que-phrase comme un complément qu'ils régissent; on peut le vérifier en faisant ressortir la proportionalité entre cette que-phrase et un pronom, par exemple pour le verbe "empêcher" :

46. Les événements n'empêchent pas *qu'on parte* /
les événements n'empêchent pas *cela*,

ou pour le verbe “prouver” :

47. je vous ai prouvé *que c'était dans le journal* /
je vous l'ai prouvé.

Avec un recteur faible, cette équivalence est impossible, ou du moins très difficile. Ainsi le verbe “empêcher” a un fonctionnement de recteur faible dans l'exemple suivant :

48. ça n'empêche qu'on pouvait poser des questions (Misoffe 8/1/9),

qui peut être mis en relation avec une incise :

49. on pouvait poser des questions, *ça n'empêche.*

Il n'y a ici aucune équivalence entre : “ça n'empêche qu'on pouvait poser des questions” et “ça n'empêche pas cela”, ou “ça ne l'empêche”.

Certains verbes ne connaissent qu'un fonctionnement de recteur faible, comme “il paraît que” ou “on dirait que”; en ce cas, on ne peut pas envisager une forme de pronom complément.

50. on dirait qu'elle a des poux (Galan 28, 442)
? on le dirait, ? on dirait cela
51. il paraît qu'il est malade
? il le paraît, ? il paraît cela.

Pour un verbe comme “croire”, le recours aux pronoms fait bien ressortir la différence sémantique qui s'attache aux deux fonctionnements, recteur fort et recteur faible. Lorsqu'il s'agit de “croire” en tant que verbe recteur fort, la que-phrase accepte facilement une équivalence avec un pronom, et c'est le sens de “accorder sa croyance” qui se dégage :

52. je crois qu'il est innocent, je le crois.

Lorsque “croire” est utilisé en tant que recteur faible, ce qui est net pour “je crois bien”, l'équivalence avec le pronom n'est pas bonne, et le sens est celui de “à mon avis” :

53. je crois bien qu'il va pleuvoir
il va pleuvoir, je crois bien
? je le crois bien.

C'est encore plus net avec le double marquage, qui est très naturel pour le recteur fort, et presque impossible pour le faible :

54. je le crois, qu'il est innocent
55. * je le crois bien, qu'il va pleuvoir.

Voici deux exemples attestés pour chacun de ces deux sens :

56. je crois enfin que, pour le travail qu'on fait, c'est important de le prévoir (Baral, 57, 11)
57. j'avais relevé dans un journal, je crois que c'est dans le *Provençal*, une photo qui avait été prise pendant qu'ils étaient sur le toit (Baum 45 1).

On trouverait la même différence pour "je dois dire". Dans un emploi faible, où "je dois dire que" est équivalent à l'incise "je dois dire", on a le sens de "je reconnais" :

58. mais je dois dire que l'association, c'est quelque chose de très important (Baum 60 16)
mais l'association, c'est quelque chose de très important, je dois dire.

Ici, le recours au pronom "le" changerait le sens : "je dois le dire". En revanche, dans un exemple comme :

59. il devra leur dire que c'est important,

où se dégage le sens de "obligation de dire", le recours au pronom est très naturel :

60. il devra le leur dire, que c'est important.

Je dirai que, dans les emplois de recteurs faibles, le verbe ne régit pas vraiment la séquence qui suit. Il garde des apparences de verbe recteur, mais il est dépourvu d'une des caractéristiques essentielles des verbes recteurs forts.

Les verbes qui commandent le subjonctif n'ont pas ces emplois de recteurs faibles, et on ne les trouve pas en incise. Le verbe "regretter", qui commande nécessairement le subjonctif,

61. je regrette qu'il ne vienne pas,

ne peut pas se trouver en incise après ce subjonctif :

62. * il ne vienne pas, je regrette.

Dans les cas où on le trouve en deuxième position, suivant un verbe à l'indicatif, comme dans :

63. il ne vient pas, je regrette,

il s'agit d'un verbe autonome, qui n'a pas l'intonation caractéristique de l'incise, et qui ne régit pas le précédent. Un verbe comme "souhaiter", qui exige le subjonctif, et qui ne peut s'employer comme verbe autonome sans son élément régi, ne se prête ni à l'incise ni à la position seconde :

64. je souhaite qu'il vienne
 * il vienne, je souhaite
 * il vient, je souhaite.

Pour les verbes qui commandent aussi bien le subjonctif que l'indicatif, on remarque que, avec l'incise, seul l'indicatif peut se manifester :

65. il semble qu'il était content
 il était content, il semble
 66. il semble qu'il soit content
 * il soit content, il semble
 * qu'il soit content il semble.

Je dirai que la construction avec le subjonctif est toujours l'indice d'une réaction forte. Pour les verbes qui régissent le subjonctif et l'indicatif, le fonctionnement et le sémantisme de la réaction faible ne s'exercent que sur la construction à l'indicatif.

Les productions de français parlé permettent d'observer une différence phonique dans la forme des *que*-phrases, selon qu'il s'agit de réaction forte ou faible; il ne s'agit sans doute que d'une tendance, mais elle est assez frappante. Le *que* des recteurs forts se réalise comme une syllabe pleine, /kə/, même devant une voyelle :

67. il nous a dit que il est venu à la retraite [...] et que il souffre des
 douleurs (Albert 17, 12).

Ce *que* est éventuellement suivi d'une pause. Il semble tenir le rôle de premier élément de la séquence régie par le verbe. En revanche, les *que* des recteurs faibles ont tendance à se réaliser comme une consonne /k/, affixée au verbe : "on dirait-k", "j'ai l'impression-k" :

68. on dirait qu'elle a des poux Galan 442
 69. j'ai l'impression qu'il y a un peu de tout (Bus B45).

Ce /k/ suffixé est du reste parfois difficile à percevoir; les transcrip-teurs bien entraînés à l'écoute du français parlé prennent soin de noter qu'ils hésitent entre "je crois qu'il faut" et "je crois il faut" :

70. enfin je crois /qu'il faut, il faut/ être spontané (Baral 11, 6).

Or les recteurs faibles sont caractérisés par la double construction, avec *que*-phrase, et en incise; dans l'incise, ils perdent ce *que*. On pourrait penser que ce *que* qui se perd dans l'incise est déjà un *que* très affaibli dans la construction à *que*-phrase. Si l'observation pouvait être renforcée par de très nombreux exemples, cela tendrait à montrer qu'il existe une

esquisse de différenciation morphologique entre les que-phrases des recteurs faibles et forts.

2.3. LES RESTRICTIONS DE MODALITÉS

On retrouve, comme pour les verbes de discours direct, des restrictions de modalités qui caractérisent les emplois de recteurs faibles. Mais la question ne se pose pas dans les mêmes termes.

Il existe des recteurs faibles assertifs et d'autres qui sont négatifs. Comme négatif, je citerai "il n'empêche" (qui se trouve aussi sous la forme "ça n'empêche", "ça n'empêche pas") :

71. il n'empêche qu'on était malheureux
on était malheureux, il n'empêche.

Par ailleurs, les verbes comme "je crois bien", "je pense bien", "je sais bien", "je vois bien", ont un "bien" assertif qui les fixe dans cette modalité :

72. je vois bien qu'il est fou
il est fou, je vois bien.

La restriction vient de l'impossibilité d'opposer les modalités; si un verbe est fixé sur l'une, alors il ne peut pas en avoir une autre. Ainsi, on ne peut pas avoir "il n'empêche" avec une modalité assertive, et "je vois bien" n'a pas de correspondant négatif qui garderait la valeur de recteur faible⁴ :

73. * il empêche qu'on était malheureux
* je ne vois pas qu'il est fou.

Cette fixation sur une modalité est aisée à vérifier pour les verbes qui ne connaissent que le statut de recteur faible. Par exemple, pour "il paraît", on ne dispose d'aucune forme négative :

74. il paraît qu'elle a des poils dans le nez (Galan 28, 442)
* il ne paraît pas qu'elle a des poils dans le nez.

L'impossibilité de négation est bien illustrée par l'exemple suivant; un locuteur veut réfuter un "paraît-il" qui a été émis par son interlocuteur. Comme il ne peut pas lui appliquer une négation, il en vient à produire : "c'est pas paraît-il" :

4. On rencontre certains jeux de modalités en incise, pour des tours un peu particuliers comme : *il est fou, il est vrai et il est fou, n'est-il pas vrai ?* Il semble que l'interrogation seule ne soit pas possible : *il est fou, est-il vrai.* Je traiterai ce genre d'exemples comme des tournures figées.

75. – l'atmosphère s'est dégradée, paraît-il.
 – non, c'est pas paraît-il; c'est qu'il s'est dégradé (Navale 1, 2).

Il se manifeste d'autres blocages qui portent sur des marques d'énonciation : dans beaucoup de cas, les personnes et les temps sont bloqués. Un verbe comme "je crois bien", dans son emploi de recteur faible, est bloqué sur la personne "je". "Je crois bien qu'il pleut" n'a pas pour équivalent : "tu crois bien qu'il pleut", ni "il croit bien qu'il pleut". "Croire" est ici restreint à la fois dans sa modalité assertive, dans sa personne et dans son pouvoir rectionnel. L'affaiblissement du sens, qui est très perceptible entre le sens de "accorder sa croyance" et "avoir l'impression que", est solidaire de ces blocages. Pour "on dirait", "on aurait dit", le choix des personnes semble limité à "on", "tu" et "vous"⁵.

76. et elle, on aurait dit qu'elle sortait de Buchenwald (Albert 2, 4);

le seul temps possible est le conditionnel (accompli ou inaccompli); dans cet emploi de recteur faible, qui se manifeste en incise :

77. elle sortait de Buchenwald, on aurait dit,

le verbe "on aurait dit" est totalement débranché du sens du verbe "dire".

Enfin ces verbes ont souvent des sélections sémantiques qui n'ont rien à voir avec le comportement des recteurs forts. Le verbe "trouver", dans

78. je trouve que la maison est bizarre
 la maison est bizarre, je trouve,

sélectionne une valeur évaluative dans le verbe qui l'accompagne, comme l'a bien montré Ducrot (1980); on dira "je trouve que la maison est bizarre", avec une évaluation indiquée par "bizarre", alors qu'on ne dira pas : "je trouve que la maison est là", "là" ne fournissant pas d'indice évaluatif⁶. Les verbes recteurs forts n'exercent pas ce type de sélection

5. Un verbe comme *on dirait* est bloqué dans ses sujets mais non dans ses modalités. Il est possible d'avoir :

on dirait qu'il a été prisonnier
 on ne dirait pas qu'il a été prisonnier.

Avec une modalité négative, ce verbe semble tolérer le pronom :

on ne le dirait pas, qu'il a été prisonnier.

Cet emploi ne passe pas en incise :

* il a été président, on ne dirait pas.

6. *Trouver* accepte les jeux de modalités :

je ne trouve pas qu'il est intelligent.

Cet emploi n'a pas d'équivalent en incise :

sur les verbes qu'ils régissent; ils sélectionnent leurs modes, leurs aspects, ou leur temps, mais pas ce type de caractéristique sémantique.

L'examen des modalités, comme celui du recours aux pronoms, nous montre la ressemblance entre les verbes de style direct et ces recteurs faibles. Dans les deux cas, on a affaire à des verbes qui ne valent pas par leur pouvoir rectionnel mais par leur position énonciative.

Les productions orales font apparaître une autre ressemblance. Les verbes de style direct, comme les recteurs faibles, sont souvent utilisés dans une disposition "en écho", une fois en position de tête et une fois en incise :

79. *je dis* : "cherchez", *je dis* (Mar/haf 156)
 80. alors *je lui dis* : "ah dis, moi je lave le linge à personne", *je lui dis*
 81. *je crois qu'on a fait beaucoup de progrès dans ces dans ce domaine, je crois* (Haez 666).

Cette répartition en écho fait ressortir, dans les deux cas, le caractère "adjonctif" de ces verbes, qui semblent se surajouter aux constructions verbales qu'ils accompagnent, comme pour préciser leur statut énonciatif. C'est un comportement radicalement différent de celui des verbes recteurs forts.

2.4. DÉLIMITATION DE LA CLASSE DES RECTEURS FAIBLES

Il est évident que l'on ne peut pas donner une liste de lexèmes verbaux qui correspondraient à ce fonctionnement; il s'agit d'emplois de verbes, souvent figés sur une modalité, un temps ou une personne, et non d'unités lexicales de verbes. Ce sont les modalités et les valeurs énonciatives dont le verbe est le support qui semblent constituer l'essentiel de son sémantisme dans ces emplois.

De ce fait, les recteurs faibles se rapprochent des éléments que l'on a parfois appelés "adverbes prédicatifs", comme "heureusement que, peut-être que, bien sûr que". Ces adverbes ont la double construction caractéristique : avec que-phrase et en incise :

* il est intelligent, je ne trouve pas.

Lorsqu'il est négatif et suivi d'une que-phrase, il sert de support à cette modalité négative qui porte en fait sur la que-phrase; *je ne trouve pas qu'il est intelligent / il n'est pas intelligent, je trouve.*

82. oh, peut-être qu'ils sont comme ça (Mir 220)
ils sont comme ça, peut-être
83. heureusement qu'à cette époque-là euh l'électricité, c'était du cent-
dix (Chalard 6,1)
à cette époque-là, l'électricité, c'était du cent-dix, heureusement.
84. – tu lui as apporté le bouquet ?
– bien sûr que je lui ai apporté le bouquet (Baral 15, 4)
je lui ai apporté le bouquet, bien sûr.

Ces adverbes sont suivis d'une que-phrase qui ne saurait être considérée comme un complément régi. Le *que* de cette que-phrase est très souvent réalisé comme un /k/ suffixé : "heureusement-k". Par bien des aspects, ils ressemblent aux verbes recteurs faibles comme "on dirait que", qui sont totalement débranchés du sens et du fonctionnement du verbe fort "dire". Je proposerai de les nommer également "recteurs faibles"⁷.

4. LA COMPARAISON AVEC LE DISPOSITIF BINARISANT

Nous avons identifié un "dispositif binarisant"⁸, dans lequel un élément régi, distingué de tous les autres, est placé en tête de la construction verbale, avec une intonation caractéristique :

85. dix-sept ans, il a (AG 43 19)
86. un petit mouton, il va m'acheter (Agen Gr 3 6)
88. pas tout le monde s'appelle Paul Newman (AG)
89. Le blé d'hiver, ça s'appelle (d'Or 122).

C'est une tournure que l'on trouve à l'écrit comme à l'oral :

90. Treize ans elle avait (Giono, cité par Grevisse)
91. Bien des malheurs ils avaient eux (Duras, *id.*)

7. L'analogie n'est pas totale. Les adverbes "prédicatifs" suivis d'une que-phrase peuvent difficilement se trouver enchâssés dans une autre construction, alors que les recteurs faibles le peuvent :

- c'est un livre qu'on aurait dit qu'il avait écrit
(?) c'est un livre qu'heureusement qu'il avait écrit
(?) c'est un livre que bien sûr qu'il avait écrit
tu as vu comme on dirait qu'il a eu peur ?
(?) tu as vu comme bien sûr qu'il a eu peur ?

Il semble que le type *heureusement que* ait pour obligation de se trouver en tête d'un énoncé verbal. Je ne dispose pas de suffisamment d'exemples pour me prononcer nettement.

8. Pour ce dispositif, voir le passage déjà cité de Blanche-Benveniste et alii, 1984, p. 147.

92. Un grand troupeau de pleumicheurs ils formaient (Céline, *id.*).

Nous avons cru pouvoir déceler les particularités de l'intonation qui accompagne ce dispositif : l'élément régi de tête porte une intonation de fin d'énoncé, qui peut être montante ou descendante, selon les cas. Elle est descendante dans une assertion comme :

93. dix-sept ans,

elle peut être montante dans une question :

94. dix-sept ans,

L'important est que cette intonation ne peut pas contraster avec celle du reste de la construction verbale; le groupe verbal qui suit a une intonation prolongeante plate :

95. dix-sept ans il a.

Pour faire sentir la solidarité entre ce dispositif et l'intonation prolongeante, je prendrai l'exemple d'un verbe comme "se rendre", qui a deux constructions et deux sens bien différents : dans "se rendre à Nantes", avec "à Nantes" comme locatif régi par le verbe, on peut le gloser par "aller"; dans "se rendre", sans locatif, il peut être glosé par "capituler". Si on place "à Nantes" en tête de construction, on peut obtenir deux sens. Avec une intonation de fin d'énoncé sur cet élément de tête et une intonation prolongeante sur le verbe, on obtient le sens de "aller"; si l'on donne à "à Nantes" une intonation montante et au verbe une intonation contrastée descendante, on obtient le sens de "capituler" :

96. à Nantes il s'est rendu
à Nantes il s'est rendu.

Dans le cas où le verbe a son intonation prolongeante, il est toujours interprété comme étant présupposé; c'est très visible dans les échanges de question et réponse :

97. où s'est-il rendu ?
à Nantes, il s'est rendu.

Une réponse par "à Nantes", avec intonation de fin d'énoncé, suffirait; le verbe est présupposé; si on le fournit, c'est comme en rajout sur la réponse.

On retrouve la même intonation prolongeante pour les verbes en incise, lorsqu'ils se trouvent en position finale :

- 98. "il est parti", me dit-il
- 99. "je suis parti", il m'a dit
- 100. elle est partie, il paraît
- 101. c'est fini, je crois bien.

C'est également la même pour les éléments comme "heureusement" :

- 102. elle est partie, heureusement.

Cette similitude des schémas intonatifs ne signifie pas que les relations syntaxiques sont identiques. Dans le dispositif binarisant, comme "dix-sept ans, il a", l'élément de tête est régi par le verbe qui le suit; ce n'est pas le cas pour les verbes de style direct ni pour les recteurs faibles, pour lesquels j'ai essayé de montrer qu'il n'y avait pas de relation de rection. D'autre part, le sujet du verbe, dans le dispositif binarisant, ne peut pas être librement postposé; on peut difficilement le postposer s'il s'agit d'un syntagme nominal :

- 103. ? un petit mouton va m'acheter *mon père*,

ou s'il s'agit d'un pronom clitique :

- 104. * un petit mouton va-t-il m'acheter,

sauf dans une syntaxe archaïsante, comme chez La Fontaine encore :

- 105. Peu de prudence eurent les pauvres gens
Une chose ai-je à dire
- (cité par Grevisse, p. 476),
(cité par Haase).

Dans le dispositif, le verbe peut utiliser plusieurs modalités; on peut avoir une négation, comme dans :

- 106. à Nantes, il ne s'est pas encore rendu

Toutefois, on note un blocage intéressant pour des verbes comme "appeler", "s'appeler" ou "nommer" : on peut dire "le blé d'hiver, ça s'appelle", mais non :

- 107. * le blé d'hiver, ça ne s'appelle pas.

Le refus de négation n'est sans doute pas dû aux relations syntaxiques qui entrent en jeu, mais au rôle métalinguistique qu'assure un verbe comme "s'appeler". Ici, la restriction rejoint celle que nous avons constatée pour

les verbes qui rapportent des paroles : ce type de verbes ne peut être qu'assertif. On a donc ici un croisement entre les propriétés syntaxiques et la valeur énonciative du verbe, ce qui confirme les observations que nous avons faites sur les recteurs faibles.

La comparaison entre les verbes de style direct, les recteurs faibles et le dispositif binarisant nous montre que l'intonation identique peut recouvrir des mécanismes syntaxiques différents. Ce qu'il y a de commun dans ces trois manifestations, c'est que le verbe placé sous cette intonation est considéré comme un ajout du point de vue informatif; ce statut d'ajout n'implique pas à tout coup un rôle syntaxique secondaire.

5. CONCLUSION

La construction en incise, couplée avec d'autres constructions, semble pouvoir éclairer certains phénomènes délicats de "pseudo" rection verbale. Dans les deux cas étudiés, verbes de discours direct et recteurs faibles, elle sélectionne un statut où le verbe a perdu ses capacités rectionnelles et ses jeux de modalités. Elle permet par là de mieux comprendre les emplois qui, en non-incise, sont ambigus. En particulier, elle permet de trier les cas où une que-phrase n'est pas, malgré les apparences, un complément régi.

Une forme de que-phrase peut cacher des relations syntaxiques différentes; une intonation "en prolongement" peut recouvrir des fonctionnements différents; un même lexème verbal, pris dans la même chaîne linéaire, peut avoir des comportements radicalement opposés. Pour qu'une analyse distributionnelle puisse être utile, face à ce genre de problème, il me semble qu'elle ne peut pas se limiter à calculer ce qui vient "avant" et "après"; elle doit utiliser une dimension paradigmatique, et prendre en charge les équivalences entre constructions.

Pour l'analyse des productions orales, je proposerai de traiter les emplois de verbes en incise (et ceux qui sont équivalents à des verbes en incise) comme des supports d'énonciation ou de modalisations, au même titre que les adverbes comme "heureusement" ou "bien sûr". Je ne les traiterai pas comme des verbes recteurs. La différence n'est pas toujours aisée à établir, mais il me semble qu'elle doit rendre service pour rendre compte de l'organisation syntaxique de grands morceaux de textes.

Claire BLANCHE-BENVENISTE

recteurs forts

- ◆ pronom je l'ai dit, qu'il est venu
- ◆ +/- subjonctif je le souhaite, qu'il vienne
- ◆ modalités libres je ne dis pas qu'il est venu

recteurs faibles

- ◆ – pronom je crois bien qu'il vient
- ◆ – subjonctif on dirait qu'il vient
- ◆ modalités bloquées il paraît qu'il vient

il vient, je crois bien
il vient, on dirait
il vient, il paraît

incises

cf. heureusement qu'il vient

il vient, heureusement

verbes directs

il leur dit : je viens

je viens, il leur dit
leur dit-il



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARALLIER, Claudette, 1984, *La Notion de discours direct et de discours indirect dans un corpus de français parlé*, 100 p., mémoire de maîtrise, Département de linguistique française, Université de Provence.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, DEULOFEU José, STÉFANTINI Jean et VAN DEN EYNDE Karel, 1984, *Pronom et syntaxe : l'approche pronominale et son application au français*, Paris, SELAF.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire et JEANJEAN Colette, 1986, *Le français parlé. Transcription et édition*, Paris, Didier-Érudition.
- CAPPEAU, Paul, *Étude des postpositions de sujet en français parlé*, thèse en cours, Université de Provence.
- CORNULIER, Benoît de, 1973, *Considérations illustrées de quelques arbres et enrichies de plus de mille exemples sur les incises en français contemporain*, thèse de troisième cycle, Université de Provence.
- 1978, "L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le signe mimique", *Cahiers de Linguistique de l'Université du Québec*, n° 8, *Syntaxe et sémantique du français*.
- DELOMIER Dominique et MOREL Mary-Annick, 1986, "Caractéristiques intonatives et syntaxiques des incises", *DRLAV*, n° 34-35, pp. 141-160.
- DUCROT, Oswald, 1980, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit, pp. 57-92.
- GREVISSE, Maurice, 1987, *Le Bon Usage*, douzième édition refondue par André Goosse, Gembloux, Duculot.
- GROSS, Maurice, 1975, *Méthode en syntaxe*, Paris, Hermann.

